



Responsabilité dans une zone pastorale

Par **chrisfoul**, le **24/08/2009** à **12:13**

Bonjour,

Nous avons tous les ans en estive un troupeau de vaches dans une zone pastorale mais aussi fréquentée par de nombreux touristes. Certains se font charger par des vaches qui ont des petits veaux car ils s'approchent trop près pour les photographier ou voir les toucher.

J'aimerais savoir si nous sommes responsable de l'imprudence des gens et ce malgré la présence d'un panneau à l'entrée de ce lieu indiquant clairement la zone pastorale.

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2009** à **13:39**

Bonjour,

Tout dépend de ce qui est écrit sur votre panneau.